



D.2024.06.27.1.1.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 27 Juin 2024

1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.7 – Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01190 M – lot n°7 Garage Atelier Daturas – « Travaux de peinture et revêtement de sols souples » avec l'entreprise AVIGI LAFORET - ANNULE ET REMPLACE la délibération D.2024. 04.03.4.1.15 du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES Coteaux BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} Ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n°D.2024.04.03.4.1.15, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché M3 2023 01190 M avec la Société AVIGI LAFORET pour un montant de 279 384,22 € HT.

Le marché objet de la présente délibération a pour objet l'exécution des prestations de travaux de bâtiment dans le cadre de l'opération pour la construction du Garage Atelier Daturas de la ligne C du métro de Toulouse. Il s'agit plus particulièrement des prestations relatives à la réalisation de peinture et de revêtements de sols souples.

Le maître d'œuvre est le Groupement L'HEUDE Architectes & Associés (Mandataire) / REC Architecture / EGIS / Julie Poirel Architecte Paysagiste / Quartier Lumière.

Pour mémoire, la consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouverte et a donné lieu à la remise des 4 offres suivantes :

1. Groupement CERM SOLS / BBS PEINTURE
2. Groupement ROUDIE PEINTURE / ROUDIE SOL FRANCAIS
3. NET SOLS
4. SAS AVIGI LAFORET

Les 4 candidatures ont été jugées recevables et la Commission d'appel d'offres, dans sa séance du 25 mars 2024, a attribué le marché à la SAS AVIGI LAFORET qui avait présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par délibération n° D.2024.04.03.4.1.15 en date du 3 avril 2024, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec cette entreprise le marché M3 2023 01190 M lot n°7 Garage Atelier Daturas – Travaux de peinture et revêtement de sols souples de la ligne C du métro de Toulouse pour un montant de **279 384,22 € HT**.

Au cours des opérations préalables à la notification, des erreurs matérielles ont été détectées sur l'analyse des offres produite par le maître d'œuvre, et plus précisément sur les montants des offres des différents candidats.

Ces coquilles sont financièrement peu significatives (à titre d'illustration, écart de moins de 20 000 € pour la société qui a été retenue) et n'entraînent aucune incidence sur le classement des offres.

Pour autant, cette erreur a nécessité le passage du marché à nouveau en CAO et doit faire l'objet d'une délibération rectificative afin d'engager le montant exact de la dépense.

Sur la base de cette analyse des offres rectifiée par Tisséo Ingénierie, la Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 24 juin 2024, attribué le marché à l'entreprise AVIGI LAFORET pour un montant de **297 855,37 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2023 01190 M avec l'entreprise AVIGI LAFORET.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : RAPPORTE la délibération du Comité Syndical n° D.2024.04.03.4.1.15 en date du 3 avril 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **AVIGI LAFORET**, le marché M3 2023 01190 M lot n°7 Garage Atelier Daturas – Travaux de peinture et revêtement de sols souples de la ligne C du métro de Toulouse pour un montant de **297 855,37 € HT**.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes dudit marché.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES